

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE FEUILLETON,

OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE.

10 OCTOBRE.]

{ N. AUBIN éditeur. Imprimeur, A. JACQUIES. }
{ Résidence et bureau rue St. Valier N° 177. }

[PRIX : -2 SOUS.

CONDITIONS.

Le *Fantasque* se publie autant que possible chaque SAMEDI et son *Feuilleton* le MERCREDI.

PRIX D'ABONNEMENT

(Payable à l'échéance de chaque trimestre.)

Le *Fantasque* séparément par an, - - - - - 7s 6d
Le *Feuilleton* séparément par an, - - - - - 4s
Le *Fantasque* et son *Feuilleton* par an, - - - - - 11s 3d

Pour six mois la moitié des prix ci-dessus.
Chaque numéro du *Fantasque* se vend 4 sous et chaque numéro du *Feuilleton* 2 sous.

On ne s'abonne point pour moins de six mois.
Un couvert, sous le nom de *L'Affiche*, où sont insérées les annonces, accompagne chaque numéro du *FANTASQUE* et se délivre gratis. Le prix d'insertion est sur le même taux que ceux des autres papiers nouvelles.

LE FEUILLETON, OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE.

QUEBEC, MERCREDI 10 OCTOBRE, 1838.

L'ASSEMBLÉE DE DIMANCHE.

Nous donnons plus bas le rapport officiel des procédés de cette assemblée. On trouvera aussi dans la feuille de ce jour trois articles tirés du *Canadien* où se trouvent consignées toutes les raisons au moyen desquelles on peut excuser, expliquer et blâmer l'assemblée. Nous regrettons que notre confrère du *Canadien* n'ait pas eu la curiosité de se rendre jusqu'à la porte de l'église de St. Roch, car nous en eussions probablement eu autre chose que son troisième article. Pour suppléer à ce défaut, nous allons, autant que possible, établir ce que nous avons pu voir, entendre et comprendre de cette assemblée; car en ce genre de démonstrations, il est ordinairement fort difficile d'obtenir aucun renseignement certain, pas plus des acteurs que des spectateurs, toujours plus ou moins prévenus.

Dimanche donc, mû par le désir de tenir nos lecteurs au courant des meilleures informations sur ce qui peut se passer d'intéressant, nous étions à trois heures au milieu de la place qui se développe devant l'église de St. Roch.

Nous n'y avions été qu'un instant lorsque la foule des fidèles qui avaient assisté aux vêpres sortit et entoura une chaise qui se trouvait placée au milieu de la place; de toutes les rues qui aboutissent à cet endroit, arrivaient des groupes de curieux au milieu desquels nous avons pu voir un bien grand nombre de personnes dont l'opinion n'était certainement point de la couleur de celle qui venait s'exprimer dans cette réunion. Au bout de quelques instants, C. Drolet, écuyer, avocat, ex-M. P. P., s'empara de la chaise, y monta et après quelques paroles que nous ne pûmes bien comprendre, il appela: "Docteur Rousseau," cri que répétèrent immédiatement, mais à ce qu'il paraît, sans effet quelques uns de ceux qui formaient le centre de la foule; au milieu de ces exclamations il nous semble avoir entendu Mr. Drolet s'écrier: "Quoi, Mr. Rousseau, vous qui avez été toujours à la tête de nos assemblées, vous reculez aujourd'hui!" Ces paroles même furent vaines car on n'entendit plus parler du Docteur Rousseau. Mr. Drolet voyant qu'il ne pouvait trouver personne de bonne volonté se résolut à prendre sur lui-même tout le poids des procédés, aussi pensons-nous qu'il se constitua de son propre chef président de l'assemblée, car nous n'avons pas eu connaissance d'aucune mesure à cet effet. Il expliqua donc le but de l'assemblée en annonçant que la nombreuse réunion dont il se voyait entouré lui faisait voir que chacun avait bien conçu que les anglais, en brûlant Lord Brougham en effigie n'avaient eu en vue que d'insulter grossièrement les Canadiens. Il fit ensuite un long éloge de la science et des bonnes intentions de ce Lord et récapitula, en un langage aussi virulent qu'il lui fut possible d'employer, la conduite de Lord Durham, ses mesures, faites ou à faire. Il fit du

Canadien le sujet de sa plus éloquente sortie. Quoi, dit-il, allez-vous écouter ce papier, le *Canadien*, dont le nom est un mensonge et un déshonneur à son pays. Mercredi dernier il vous conseillait de venir à cette assemblée, Vendredi il vous recommande de ne point y venir, sans doute qu'il aura été encore faire des courbettes. se traîner devant Lord Durham, ou qu'il a encore l'espérance d'y aller diner, etc.

Il fit aussi remarquer que dans le Haut-Canada on venait d'établir une église prépondérante, l'Eglise Anglicane; quelle garantie avez-vous, dit-il, qu'on ne viendra pas bientôt faire la même chose au milieu de vous et imposer sur vos campagnes des taxes pour nourrir les ministres Anglicans? Il donna aussi un avis important à ses auditeurs: "ne résistez point dit-il au gouvernement anglais par la force physique, nous sommes trop faibles, grâce à la division causée par les efforts de la *petite famille* qui s'est vendue au gouvernement mais qui peut-être s'en repent aujourd'hui. etc., etc."

Après d'autres allusions plus ou moins éloquantes, M. Drolet lut à voix basse des résolutions que peu de personnes purent entendre et qui furent accueillies par les *oui* de la dizaine d'individus immédiatement auprès de M. Drolet. Cela fait, Mr. Drolet descendit de sa chaise et la foule se dispersa fort tranquillement.

Maintenant voici le rapport officiel des procédés de l'Assemblée, tel que la *Gazette de Québec* les publie à la demande de Mr. Hunter:

(A l'Éditeur de la Gazette de Québec.)

Monsieur, — Veuillez publier les Résolutions ci-incluses, dans votre papier de ce soir, et obliger votre obéissant serviteur.

C. HUNTER,

A une assemblée publique composée d'environ 3000 franc-tenanciers de la ville de Québec, tenue au faubourg St. Roch, en faveur de lord Brougham, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées unanimement.

1°. Résolu, Que loin de partager le sentiment émis par un certain parti politique en cette cité, en brûlant le très-honorable lord Brougham en effigie, dans la nuit du 25 septembre dernier, la masse des habitants de cette Province repousse cet acte comme un outrage offert à cet illustre personnage digne de son respect et de sa reconnaissance.

2°. Que les remerciements sincères des habitants de cette colonie sont dus au très-honorable lord Brougham pour le zèle et la persévérance qu'il a toujours montrés dans la défense de leurs droits constitutionnels.

3°. Que John Temple Leader, et les autres défenseurs des droits des habitants de cette province se sont acquis un titre durable à notre respect et à notre reconnaissance, par les efforts généreux dans la protection de nos droits comme sujets britanniques.

4°. Que copie des résolutions ci-dessus soit transmise au très-honorable lord Brougham et à John Temple Leader, écuyer, par le secrétaire de cette assemblée.

C. HUNTER, secrétaire.

Il faut vraiment être doué d'une vue singulièrement égarée ou d'une volonté bien robuste de s'écarter de la vérité et d'induire ses concitoyens dans une funeste erreur, pour faire l'assertion publique qu'il y avait 3,000 franc-tenanciers à l'Assemblée de St. Roch. Quant à nous, nous sommes persuadés (car nous avons compté des yeux et fait un calcul approximatif) qu'il pouvait y avoir entre 5 et 600 personnes, mais bien certainement pas davantage.

Parmi ces 600, il pouvait y avoir 200 curieux et au moins 400 personnes qui certainement eussent approuvé des résolutions contraires à celles qui furent votées. Nous pouvons, outre cela, dire, sur bonne autorité que beaucoup des personnes qui avaient signé la convocation de l'Assemblée ne s'y rendirent point, ayant vu entre les mains de qui les procédés se trouvaient placés. Nous dirons aussi que si cette assemblée, exprimant les mêmes opinions, eût été convoquée et tenue par des hommes auxquels leur position dans la société eût donné quelque poids, alors, nous eussions dû respecter ces opinions comme l'expression d'une masse d'intéressés, respectables par cela même que leurs antécédents sont des preuves de patriotisme, de persuasion, de sincérité,

en un mot de tout ce qui constitue une *bonne cause* ; mais que devra-t-on dire à une distance de la scène lorsqu'on n'y verra figurer aucun des noms consacrés jusqu'ici comme ceux autour desquels se sont ralliés les réformateurs, ceux qui en étaient la garantie, l'étendard ?

Quoi ! dira-t-on, lorsque les distinctions d'origine semblent plus que jamais devoir former une barrière au-delà de laquelle il n'y aura plus désormais que mépris, que proscription, on n'a trouvé au milieu d'une réunion de trois mille francs-tenanciers nul homme dont le nom eût pu rappeler quelque chose de vénérable ! on n'a pas trouvé de président, on n'a pas trouvé d'orateur capable d'exprimer d'une manière un peu convenable ou le moindrement habile les griefs dont ces 3000 propriétaires se plaignent ! On n'a trouvé qu'un jeune homme, un anglais, pour consigner à la publicité cette démonstration de la *masse* des Canadiens ; on n'a enfin trouvé que Mr. Drolet pour avocasser, pour présider, pour diriger, pour proposer les mesures qui furent adoptées !

Non, ce ne fut pas là une assemblée Canadienne ! Non ce ne fut point là l'expression unanime de cette population si véhémement, jusqu'ici, dans ses vœux, dans ses représentations.

Puisque les chefs des partis politiques n'ont pas cru devoir se réunir en une grande assemblée, pourquoi les Canadiens ne sont-ils point restés tranquilles spectateurs de ce qui se passe autour d'eux ? Privés de leur constitution par le Parlement Impérial ils eussent été excusables de laisser entre ses mains le sort futur du pays, tandis qu'ils ne le seront jamais de renouveler entr'eux, de perpétuer, de créer des divisions qui leur furent déjà si funestes. Aujourd'hui plus que jamais les Canadiens ne peuvent espérer le salut et le respect que dans une étroite union, dans une volonté ferme de se maintenir eux-mêmes. Alors seulement des mesures de coercition ne seront point promulguées, alors seulement les projets d'anéantissement rentreront dans les cartons de ceux qui sans cela ne manqueront point de les proposer.

S'il en était parmi les Canadiens qui se fussent prêtés par leur silence à l'assemblée de Dimanche, il serait de leur devoir de le désavouer, non point tant en raison des mesures qui y furent adoptées qu'à cause de leurs auteurs, de la manière peu respectable et presque clandestine dont elles furent mises au jour et enfin par la division qu'elles peuvent rallumer au milieu de la population.

Nous terminerons en faisant remarquer que c'est un acte indécent de la part de l'administration que d'avoir, à l'occasion de cette assemblée, échelonné la police aux portes de la ville, en plein jour, comme si quelque conspiration devait éclater, tandis que le parti anglais peut se permettre les démonstrations les plus outrageantes, les plus turbulentes, sans que la moindre surveillance soit exercée. Si ce système de provocation se continue d'une manière aussi assidue, pourra-t-on s'étonner si l'impatience s'empare de ceux qui sont ainsi les objets constants de soupçons injurieux ? Si jamais la rébellion se réveille dans le pays, on peut le dire sans crainte, les déprédations des volontaires et le faux zèle de la police y auront contribué plus directement encore que les autres fautes de l'administration.

Un feuilleton extraordinaire de la Gazette Officielle publié hier contient la proclamation de l'acte d'indemnité passé dans le Parlement Impérial et une proclamation d'adieu de lord Durham, signée Charles Buller secrétaire-en-chef. Nous regrettons que le temps et nos limites ne nous permettent pas de la reproduire en entier ni même d'en tirer assez d'extraits pour faire concevoir sa teneur. Lord Durham y explique fort au long ses intentions et sa politique dans la promulgation de l'ordonnance que le parlement a renversée. Nous donnons les trois paragraphes suivants qui sont les traits les plus saillants de cette proclamation. Le premier indique le but général que se proposait lord Durham, dans son administration de la Province s'il n'eût point été interrompu.

Le second fixe la situation dans laquelle se trouvent les exilés aux Bermudes et aux Etats-Unis, auxquels comme on pourra le voir il est permis de rentrer en Canada.

Le troisième est un exposé de ses vues pour l'avenir et les travaux sur lesquels il avait dirigé l'attention de la haute commission dont il était le chef.

« Pour m'encourager et me stimuler dans ma tâche diffi-

cile, j'avais de grands et dignes objets en vue. Je visais à élever la Province du Bas-Canada à un caractère tout-à-fait Britannique, à en attacher la population à la souveraineté de la Grande-Bretagne en la faisant participer à ces hauts privilèges, favorables à l'ordre comme à la liberté, qui ont si long-temps fait la gloire du peuple Anglais. J'espérais conférer à un peuple uni une jouissance plus étendue d'un Gouvernement libre et responsable, et lesoyer les misérables jalousies d'une petite communauté, et les odieuses animosités d'origines, dans les sentiments plus élevés d'une nationalité plus noble et plus compréhensive.

« Comment puis-je ouvrier aux effets immédiats du désaveu de l'ordonnance ? Cette ordonnance était intimement liée avec d'autres mesures qui restent en pleine opération. Elle était liée avec la proclamation d'amnistie de Sa Majesté ; et comme j'ai jugé convenable que la législature extraordinaire du Bas-Canada se chargât de toutes les mesures de précaution rigoureuse, et laissât à Sa Majesté le doux office d'user de sa prérogative royale dans le seul but de grâce et de clémence, la proclamation contenait une amnistie entière, limitée seulement par les exceptions spécifiées dans l'ordonnance. L'ordonnance a été désavouée, et la proclamation est confirmée. *Sa Majesté ayant été conseillée de refuser son assentiment aux exceptions, l'amnistie subsiste sans limitation. Il n'existe donc aucun obstacle au retour de ceux qui avouent l'aveu le plus formel de leur culpabilité*, ou qui avaient été exclus par moi de la Province à cause du danger auquel sa tranquillité serait exposée par leur présence, et aucun obstacle ne pourrait maintenant être créé sans l'adoption de mesures qui répugnent également à mes sentiments de justice et de politique. Je ne puis révoquer la promesse irrévocable de la clémence de Sa Majesté. Je ne puis tenter d'é luder le désaveu de l'ordonnance en la passant de nouveau sous le voile d'un changement du lieu de bannissement, ou des pénalités d'un retour non autorisé. Je ne puis, par une suspension sans nécessité de l'*habeas corpus*, mettre la liberté de chaque individu à la merci du gouvernement, et déclarer une Province entière dans un danger immédiat de rébellion, uniquement pour exercer l'influence d'une vague terreur sur un petit nombre d'individus.

« Vous croirez sans peine qu'après tous les efforts que j'ai faits, c'est avec les sentiments d'un profond désappointement que je me vois ainsi privé tout-à-coup du pouvoir de conférer de grands bienfaits à la province dont je viens de parler, d'y reformer le système administratif, et d'extirper les abus multipliés que la négligence et la corruption des temps passés y ont fait naître, et qui ont été si déplorablement entretenus par les dissensions civiles. Je ne puis que regretter de me voir obligé de renoncer à l'espérance encore plus glorieuse d'employer des pouvoirs législatifs extraordinaires à doter cette province de ces institutions municipales qui sont la seule base assurée des améliorations locales et de la liberté représentative, d'y établir un système d'éducation générale, de réviser les lois defectueuses qui y régissent la propriété foncière et le commerce, et d'y introduire une administration de la justice pure et compétente. Par dessus tout, je suis peiné d'être ainsi forcé d'abandonner la réalisation de plans larges et solides de colonisation et d'amélioration intérieure qui lieraient ensemble les parties éloignées de ces vastes colonies, en ouvriraient les trésors vierges du désert aux besoins de l'industrie britannique et à l'énergie de l'esprit d'entreprises britannique.

« J'ai travaillé assidument à ces objets, et j'ai reçu la coopération la plus active, la plus zélée et la plus efficace des hommes de talents et de lumières qui sont associés avec moi dans cette grande entreprise. Nos efforts, toutefois, ne seront pas, ne pourront pas être infructueux. Les informations que nous avons acquises, quoiqu'elles ne soient pas encore assez complètes pour servir de base à une législation immédiate, contribueront à former des idées plus exactes sur les ressources, les besoins et les intérêts de ces colonies, qu'on n'en a eu jusqu'à présent dans la métropole. Compléter ces matériaux et les mettre en état de servir de base à une législation future, est une partie importante des devoirs que, comme haut-commissaire, j'ai encore à remplir et auxquels je m'appliquerai avec la plus grande sollicitude.»

Nous avons publié dans notre dernier *Feuilleton*, deux lettres des déportés aux Bermudes. L'une d'elle, celle adressée à lord Durham, passait alors pour être la seule qu'ils aient écrite et sur laquelle l'ordonnance d'amnistie leur aurait été appliquée; sans affirmer qu'il n'en existât y a une autre, nous disions que jusqu'à ce qu'on nous en ait exposé une seconde nous serions justifiables dans notre avis. Le *Mercury* de samedi dernier, donne cette seconde lettre que nous reproduisons plus bas. Notre publication de la première a donc eu le bon effet d'amener au jour les bases d'une transaction sur laquelle de part et d'autre il courrait les assertions les plus contradictoires. Cette seconde lettre, en aidant légalement lord Durham, ne compromet pas plus ses auteurs que ne l'avait fait la première et doit en même temps donner un meilleur jour à la mesure de lord Durham qui se trouvait, jusqu'à un certain point, lié par l'ordonnance du conseil spécial de sir John Colborne, aussi bien qu'influencé par les menaces du parti tory, dont néanmoins les vues n'ont point été sous ce rapport autant favorisées qu'on eût pu l'appréhender.

Aussi long-temps que nous n'aurons point vu les prisonniers se plaindre ouvertement de leur sort, nous croirons que lord Durham agit pour le mieux, car quoiqu'on dise qu'un homme doit être jugé sur ses intentions, nous pensons qu'en politique les résultats sont mieux faits encore pour motiver un jugement.

LES CONFESSIONS.

«Nous sommes autorisés à dire que la lettre publiée comme celle des individus envoyés à la Bermude, datée de la «Prison de Montréal, 18 Juin 1838,» n'est pas la lettre sur laquelle le gouverneur-général fut induit à adopter la marche suivie à leur égard. Cette lettre-là, présentée à lui par Mr. Simpson, de la part des prisonniers, fut jugée insuffisante, et là-dessus les prisonniers transirent une seconde lettre plus distincte et plus précise, que nous publions plus bas. C'est sur celle-ci que Lord Durham a agi.

PRISON DE MONTREAL, 26 Juin 1838.

Milord,—Nous avons lieu d'appréhender que les termes employés par nous dans une lettre adressée à Votre Seigneurie le 18 courant, ne paraissent vagues et ambigus.

Notre intention, Milord, était d'avouer distinctement que dans la poursuite d'objets chers à la grande masse de notre population, nous primes une part qui nous a exposés à l'accusation de Haute Trahison.

Nous déclarons notre disposition à nous avouer coupables, pour par là éviter la nécessité d'un procès, et cela pour donner, autant qu'il était en nous, la tranquillité au pays; mais tout en étant ainsi disposés à contribuer au bonheur des autres, nous ne pouvions condescendre à nous couvrir des dispositions d'une Ordonnance passée par le ci-devant Conseil Spécial de la Province.

Permettez-nous, Milord, de remplir ce grand devoir, de marquer notre entière confiance dans Votre Seigneurie, et de nous placer à votre disposition, sans profiter des dispositions qui nous dégraderaient à nos propres yeux en marquant une défiance indigne des deux côtés.

Avec cette courte explication de nos sentiments, nous nous plaçons de nouveau à la merci de Votre Seigneurie; et demandons que la paix du pays ne soit pas compromise par un procès.

Nous avons l'honneur d'être, Milord, avec un respect sincère, les très-humbles et obéissants serviteurs de Votre Seigneurie.

R. S. M. BOUCHETTE,
WOLF. NELSON,
R. DES RIVIERES,
L. H. MASSON,
S. MARCHESSEAU,
J. H. GODDU,
H. A. GAUVIN,
B. VIGER.

Au Très-Honble. Comte de Durham,
Gouverneur-Général, &c. &c. &c."

Le parti anglais a présenté hier son adresse à Lord Durham, en la salle ci-devant des séances de la Chambre d'Assemblée. Le Gouverneur-Général y fit une réponse que nous n'avons point le temps de reproduire, mais qui du reste est comme on pouvait s'y attendre. Il regrette d'avoir été interrompu et promet de soutenir les intérêts *british* lorsqu'il sera dans la chambre des Lords.

Hélas! avec un peu d'adresse les Canadiens eussent pu voir en ce jour une scène directement contraire.

Le *Mercury* avance, d'après le calcul de *militaires*, dit-il, que pas moins de 3000 personnes se trouvaient dans la salle de séances! Nous doutons de la justesse de cette assertion pour le moins autant que de celle de Mr. Hunter, et nous pensons qu'en portant ce nombre à 1000 nous ne sommes pas trop loin de la vérité. Nous croyons que ces *militaires* ont eu le coup-d'œil faux et le jugement sain, et qu'ils ont pris la procession pour une réunion d'*ennemis*. On ne s'étonnera point alors qu'ils aient vu double,

Mais, sans plaisanterie, que l'on compare les 1600 soldats actuellement en ville et l'on verra que c'est beaucoup dire que de fixer au nombre ci-dessus les porteurs de l'adresse.

Il paraît certain que l'artillerie volontaire va être remise sur pied cet hiver, les corps seront dit-on de beaucoup augmentés.

Du Canadien du 3 Octobre.

Les effets de l'autodafé de Lord Brougham en effigie, et de l'assemblée sectionnaire d'aujourd'hui commencent à se faire sentir. Voilà qu'il se prépare une assemblée en opposition aux manifestations ci-dessus, laquelle assemblée doit avoir lieu Dimanche prochain à la porte de l'Eglise de St. Roch, à l'issue des Vêpres, à la fin de présenter une adresse à Lord Brougham, adresse d'approbation de sa conduite à l'égard de nos affaires, comme de raison. Sans la folle *brulade* de ces jours derniers, et la convocation d'assemblée qui l'a suivie, il ne se serait probablement pas élevé une seule voix dans le pays pour approuver la malheureuse et inopportune intervention du parlement impérial, et de nouvelles difficultés n'auraient pas été jetées dans la voie de la pacification du pays. *Jusque là Lord Brougham n'avait fait que bien mériter de la masse du peuple Canadien.* Il s'était opposé, seul contre tous, aux mesures de coercition adoptées vis-à-vis du pays, et en continuant son opposition à ces mesures dans leur exécution, il a été conséquent au moins, s'il s'est trompé sur l'effet de son opposition. Les vrais, les seuls coupables, s'il y en a, sont ses collègues Tory, Lord Wellington à leur tête qui a secondé la motion de Lord BROUGHAM, après avoir avec ces co-partisans appuyé les mesures de coercition lors de leur discussion en parlement. Les Canadiens ont donc dû sentir qu'en choisissant pour l'objet d'une manifestation ignominieuse celui qui dans toute l'affaire s'était montré leur ami et l'avocat des libertés coloniales, c'était eux que l'on voulait insulter. Puis plus tard ils voient les nouveaux Torquemada chercher à perpétuer les divisions de parti, et sans nécessité, bien plus contre les plus fortes raisons au contraire. *S'étonnera-t-on après cela de voir des manifestations de la nature de celle qui va avoir lieu Dimanche prochain?*

Tout cela nous fait craindre que le règne de la raison ne soit pas encore très-prochain pour notre pauvre pays. Ce qui se passe maintenant nous a fort l'air de symptômes précurseurs d'une nouvelle crise frénétique chez les masses des deux partis, qui ne pourra que prolonger le régime du provisoire sous lequel nous sommes aujourd'hui.

Du Canadien du 5 Octobre.

ASSEMBLEE DE ST. ROCH.—Nous sommes fâchés d'apprendre, contre l'espérance que nous avait fait concevoir le *Fantasque*, dans son feuilleton d'hier, que cette assemblée va avoir lieu Dimanche prochain après vêpres. L'objet principal avoué est de protester contre le traitement ignominieux qu'un parti a fait subir à Lord Brougham, comme comportant l'expression des sentiments de toute la population du pays. Nous avons déjà eu occasion de regretter la démarche proposée, et nous la regrettons encore plus maintenant que l'assemblée de Mercredi dernier semble démontrer par son chiffre minime, qu'une portion très-considérable de la population Britannique est loin de partager les idées violentes et extrêmes d'une certaine section. Nous aurions désiré que, par leur silence au moins, nos compatriotes eussent répondu à ces bonnes dispositions apparentes chez l'autre parti. S'il en était encore temps, nous prions les auteurs de l'assemblée proposée de revenir sur leurs pas, dans l'intérêt de leurs compatriotes, car nous leurs demandons ce qu'ils prétendent faire et gagner en se rangeant sous

les drapeaux de Lord Brougham. Ne se rappellent-ils pas que ce Lord se trouva seul dans son corps à protester contre les mesures coercitives adoptées vis-à-vis de ce pays. Ne voient-ils pas que l'influence de ce personnage est nulle, et que ce n'a été qu'en se rendant l'instrument du parti tory qu'il a réussi récemment? Par conséquent ne s'apercevront-ils pas qu'ils vont faire le jeu des tories d'Angleterre et de leurs amis ici, en intervenant de cette manière dans la querelle entre Lord Brougham et les tories, et Lord Durham? Si les Canadiens ont quelque chose à attendre du Parlement Britannique, c'est de Lord Durham et de ses amis, de la majorité de la chambre des communes en un mot. Selon nous, c'est le comble de la folie, dans l'état où se trouve le pays, de prendre fait et cause pour un homme qui n'a été que la patte du chat dont les ennemis des libertés populaires en Angleterre se sont servi pour tirer les marrons du feu. Lord Wellington, Lord Lyndhurst et les autres ont secondé lord Brougham parcequ'ils espéraient faire crouler le ministère actuel à leur profit. Et nous libéraux Canadiens, nous serions assez fous pour applaudir à cette manœuvre Tory! Nous faisons de vœux pour que la réflexion fasse ouvrir les yeux à nos compatriotes de cette ville, et les empêcher de s'embarquer dans une fausse démarche. Encore une fois ce n'est pas lord Brougham, le ci-devant sage défenseur des libertés coloniales, qui est en question, c'est le parti Tory et le parti Libéral en Angleterre, se sont les portefeuilles des différents ministères qui sont en jeu, et allons-nous opiner pour le parti Tory? c'est pourtant ce que feront tous ceux qui souscriront aux procédés de Dimanche prochain. Le moins que les Canadiens puissent faire en pareil cas, c'est de rester tranquilles spectateurs des luttes des partis en Angleterre, s'ils ne veulent se ranger du côté Libéral.

[Du Canadien du 8.]

ASSEMBLEE DE ST. ROCH.—Cette assemblée eut lieu hier, après vêpres, et elle se composait d'une foule considérable, qui se sépara tranquillement aussitôt les procédés finis. Nous n'avons pu nous procurer d'informations positives sur la nature des résolutions, mais il paraît qu'on s'est borné à protester contre l'insulte faite à Lord Brougham, et à déclarer que la population Canadienne n'y a nullement participé, et aussi à passer un vote de remerciement en faveur de Lord Brougham et autres membres de la Législature Impériale qui ont suivi sa marche à l'égard des colonies.

La police qui avait, sans se montrer, laissé l'autre parti se promener dans les rues de nuit, avec des torches allumées, et avec tout le vacarme qui accompagna l'autodafé de Lord Brougham en effigie, s'était échelonnée dans les principales avenues de St. Roch pour surveiller cette assemblée paisible et tenue en plein jour. Heureusement que ces protecteurs de la paix se sont tenus à une distance respectueuse, car on nous rapporte que les gens ne voyaient pas d'un très-bon œil cette surveillance plus qu'officieuse.

Le bruit court que le Bureau de l'Adjudant Général va être organisé à neuf. M. VASSAL, que les infirmités de l'âge mettent hors d'état de remplir le service, résignerait avec une pension, et M. GUGY serait nommé Adjudant Général avec M. W. K. MCKORN, Avocat, comme Assistant.

Nous avons peine à croire à un pareil arrangement, qui sentirait trop ce favoritisme d'origine qui est un des griefs reconnus de ce pays, et contre lequel le Bureau Colonial s'est hautement prononcé. Il est vrai que, d'après M. THOM, l'organe officiel de l'Administration à l'Assemblée de Montréal, les Canadiens sont déclarés suspects en masse, et qu'ainsi il ne serait pas prudent de confier le Bureau central de la Milice à un homme de cette origine proacrite.

Son Excellence Sir George Arthur, Lieut. Gouverneur du Haut-Canada, arriva en cette ville samedi matin, accompagné du Procureur Général du Haut-Canada. Le *Mercury* nous apprend que Sir George eut immédiatement une entrevue avec Lord Durham, et passa la plus grande partie de la matinée avec sa Seigneurie.

Nous voyons par les journaux de Montréal que l'arrivée imprévue de Sir George a donné lieu à des bruits inutiles. Il ne s'agirait de rien moins que d'un soulèvement insurrectionnaire prochain de 20,000 hommes sur les frontières du

Haut-Canada. La *Gazette de Montréal*, en signalant ce bruit dit, de bonne autorité qu'il est sans fondement et que Sir George Arthur n'avait rien entendu de tel jusqu'à son arrivée à Kington. Mais l'*Ami du Peuple* dit "qu'on assure que Sir George Arthur a reçu dernièrement des communications très importantes du Général Commandant la frontière des Etats-Unis." Le *Courrier*, lui, serait d'avis que c'est tout simplement une visite amicale et un voyage de plaisir qu'a entrepris Sir George, et ridiculise l'idée d'un soulèvement prochain. Le *Mercury* pense que la coïncidence entre les bruits de préparatifs hostiles dans la rivière Chambly et sur la frontière du Haut-Canada, est purement accidentelle, quoiqu'il ne s'attende pas à un hiver tranquille. Nous pensons nous que le départ annoncé de Lord Durham peut expliquer la visite inattendue de Sir George. Dans l'état où en sont les deux Canadas les Gouverneurs peuvent avoir à se faire des communications intimes qui ne pourraient se faire par écrit aussi bien que de bouche. Cependant l'horizon politique nous inquiète aussi, et plus encore que l'année dernière, et cela par la raison que les espérances de justice qui existaient encore alors vont s'affaissant de jour en jour.

[Du *Mercury*.]

Il court une variété de bruits sur la découverte de conspirations dans la rivière Chambly, de dépôts d'armes, d'exercices, &c. aussi, d'autres mouvements menaçants vers la partie Ouest de l'Etat de New-York, dans le Michigan et le long de la frontière du Haut-Canada. Ces rapports ont été joints à l'arrivée de Sir George Arthur et aux ordres donnés aux frégates de se rendre à Halifax; mais la coïncidence, nous le pensons, n'est simplement qu'accidentelle, quoique nous soyons loin d'anticiper un hiver tranquille.

VARIETES.

" Transplanter un arbre malade en coupant avec soin toutes les racines pour lui redonner de la vigueur, recette infailible, au dire des novateurs, qui veulent toute améliorer sans tenir compte du passé. "

" Il y a des gens qui pour le bien de l'humanité, tel qu'ils l'entendent, sacrifieraient volontiers tout ce qui fait la gloire et la grandeur de l'humanité: l'art, la poésie, la foi, la science. Dans leur zèle empressé, ils jetteraient l'équipage par-dessus bord pour sauver le navire. "

" Ceux qui rêvent ici-bas l'égalité des biens se trompent non-seulement de date, mais de monde: l'égalité ne s'établira que négativement, par l'absence même des biens matériels, dans la vie future. "

" Tirer un homme à quatre chevaux pour accélérer sa croissance: voilà ce que font les gens qui voudraient développer le genre humain à coups de révolutions. "

" Nouvelle formule du progrès: Marche ou je t'assomme. "

" La religion est le véritable ciment des édifices sociaux, et surtout des républiques: plus les pierres sont nombreuses et menues, plus le ciment doit être fort pour les unir. "

— Un mari a vendu sa femme à la foire de Bakewell pour le prix de 4 fr. et 5 sous.

*. NOTRE CORRESPONDANT D'OGDENSBURG peut nous faire ses remises par la poste en ayant soin de faire inscrire sa lettre comme *lettre d'argent*. Nous le prions d'observer que celles que soient les flatteries qu'il nous adresse il serait dur pour nous de continuer à en payer le port. Il est prié d'inclure dans sa prochaine le montant des ports de lettres que nous avons eu à payer, c'est-à-dire 3s. 3d. monnaie courante en Canada. Nous pouvons lui dire que l'opinion qu'il émet sur un de nos confrères est totalement fautive et calomnieuse et nous le prions de réserver ses prophéties pour lui-même ou pour ceux qui le louent, car tout en nous compromettant gratuitement il pourrait aussi faire tort à ce qu'il peut regarder comme sa propre et bonne cause.

ON A BESOIN à ce Bureau de quelques PETITS GARÇONS pour vendre des journaux.